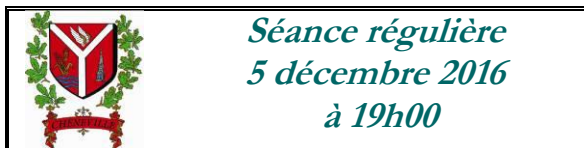


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 5 décembre 2016, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Viens, madame Nathalie Evrard, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Aucun absent.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-12-305

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance est ouverte à 19 h, en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2016-12-306

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-307

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 7 novembre 2016 et de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 7 novembre 2016 et de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2016;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES COMITÉS

Gaétan Labelle siège n° 1

Transport, Bâtiments municipaux, Traitement des eaux usées

Nicole Viens siège n° 2

Ressources humaines, Transport adapté, Matière résiduelle, O.M.H., Urbanisme, Centre Saint-Paul/Bibliothèque

Nathalie Evrard siège n° 3

Politique familiale, Centre Saint-Félix/Loisirs, Parcs et Terrains

Normand Bois siège n° 4

Sécurité publique, Transport, Aqueduc, Traitement des eaux usées

Sylvie Potvin siège n° 5

Ressources humaines, Bâtiments municipaux, Coop Santé, Urbanisme

Yves Laurendeau siège n° 6

Sécurité publique, Centre Saint-Félix/Loisirs, Aqueduc, Parcs et Terrains

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS/URBANISME ET VOIRIE

Le rapport en urbanisme, travaux publics et aqueduc et la liste des permis ont été déposés pour le mois de novembre 2016.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2016-12-308

Renouvellement d'abat poussière avec Multi Routes Inc. pour 2017

ATTENDU QUE Multi Routes nous propose de renouveler notre commande d'abat poussière (chlorure de magnésium 30% liquide) pour l'été 2017 au même taux et mêmes conditions que 2016 soit 0.295 \$ le litre pour un montant de 8 850.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de 30 000 litres d'abat poussière pour un total de 10 175.29 \$ taxes incluses.

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2016-12-309

Facturation Groupe Ultima Inc. pour 2017

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville doit se prévaloir d'une assurance municipale et d'une assurance municipale automobile;

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville a reçu sa police renouvellement assurance municipale et assurance municipale automobile au montant de 18 935,00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte de payer la facture de renouvellement d'assurance pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2018, au montant de 20 639,15 \$, taxes incluses, au Groupe Ultima inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2016-12-310

Achat d'un tracteur John Deere

ATTENDU QU' un tracteur s'avère nécessaire afin de compléter l'équipement requis pour mener à bien les différents projets de voirie et d'entretien de la municipalité;

ATTENDU QUE un tracteur John Deere 3039R, une souffleuse trois points, un chargeur H165 ainsi que des fourches conviendraient aux besoins de la municipalité;

ATTENDU QUE le tracteur Trackless appartenant à la municipalité sera repris en échange;

ATTENDU QUE le Groupe JLD-Lagüe de Ste-Agathe soumissionne pour un montant de 51 036.00 \$ plus les taxes applicables, les frais d'installation et le droit sur les pneus neufs;

ATTENDU QUE le Groupe JLD Lagüe d'Ange Gardien soumissionne pour un montant de 52 340.00 \$ plus les taxes applicables, les frais d'installation et le droit sur les pneus neufs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat d'un tracteur John Deere et de l'équipement ci-haut mentionnés chez le Groupe JLD-Lagüe de Ste-Agathe pour un montant de 58 678.64\$ taxes incluses, incluant la reprise du tracteur Trackless pour un montant de 5 000.00\$, plus les frais d'installation et le droit sur les pneus neufs totalisant 243.75\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise dans le compte #03-61040-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2016-12-311

Facturation PG Solutions – Contrat d’entretien et soutien des applications

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de PG Solutions pour le contrat d’entretien et soutien des applications d’AccèsCité, incluant le droit d’utilisation annuel et la mise à jour des différentes fonctionnalités;

ATTENDU QUE la facturation se divise en 3 factures, une de 5 220.37\$, une de 6 325.50\$ et une de 918.64\$, pour un montant de 12 464.51\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 13 705.00\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-13000-414.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.5. 2016-12-312

Dépôt de la liste des immeubles devant être vendus en ventes pour taxes en 2017

ATTENDU QUE la directrice générale, madame Suzanne Prévost, soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la corporation, à la date du 28 novembre 2016 afin de satisfaire aux exigences de l’article 1022 du Code municipal de la Province du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard et résolu

QUE,

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la directrice générale, madame Suzanne Prévost soit et est enjointe de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité de Chénéville dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n’ont pas été payées.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.6. 2016-12-313

Stage d’intégration – Programme technique d’intervention en loisir

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme technique d’intervention en loisir, nous avons l’opportunité de recevoir sans frais une stagiaire;

ATTENDU QUE ce stage aura lieu de janvier à mai 2017;

ATTENDU QUE la stagiaire assistera madame Cathy Sophie Deschatelets, coordonnatrice des loisirs dans toutes ses tâches;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le stage de madame Valérie Laplante au département des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2016-12-314

Avis de motion – Règlement SQ 16-001 modifiant le règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement

ATTENDU que l'article 79 de la Loi sur les compétences municipales, L.R.Q., c. C-47.1 accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements régissant le stationnement;

ATTENDU le règlement SQ 06-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ledit règlement afin d'y apporter des précisions concernant le stationnement de nuit ainsi que celui lié aux bornes électriques;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau procédera à l'adoption d'un règlement le 21 décembre 2016 recommandant aux municipalités locales situées sur son territoire l'adoption d'un règlement modifiant le règlement SQ 06-001 dans le but d'intégrer lesdites précisions;

ATTENDU QU' il y aura dispense de lecture puisqu'une copie de l'amendement est remise avec l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte l'avis de motion – règlement numéro SQ 16-001 modifiant le règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2016-12-315

Remplacement du panneau d'alarme incendie du 77, rue Hôtel-de-Ville

ATTENDU QUE le Service de Prévention incendie de la MRC de Papineau a fait une inspection des bâtiments de la Municipalité et nous a soumis son rapport;

ATTENDU QUE le panneau d'alarme incendie devait être vérifié afin d'obtenir un certificat de conformité;

ATTENDU QUE suite à cette inspection, il s'avère que le panneau doit être remplacé pour répondre aux normes en matière de prévention incendie;

ATTENDU QUE Alarme GS inc. soumissionne pour un montant de 3295.00\$, plus les taxes applicables, incluant pièces et main-d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le Conseil municipal autorise le remplacement du panneau d'alarme par Alarme GS inc. au montant de 3788.43\$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise dans le compte #03-61040-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2016-12-316

Demande d'appui aux municipalités de la MRC Papineau - Ouverture d'une pharmacie le dimanche

ATTENDU QUE la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation offre maintenant les services d'un médecin une fin de semaine par mois;

ATTENDU QU' aucune pharmacie de la Petite-Nation n'est ouverte le dimanche, certaines étant même fermées le samedi;

ATTENDU QUE le docteur Guilbault, qui offre ses services à la Coop Santé, a décidé de ne plus venir le dimanche, puisqu'il n'a pas de support quant à la médication qu'il prescrit;

ATTENDU QU' il suffirait qu'une pharmacie, dans la région de la Petite-Nation, soit ouverte le dimanche pour que les citoyens de la région et les visiteurs aient accès à des médicaments;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale à faire parvenir cette résolution aux pharmacies de Chénéville, St-André-Avellin, Ripon, Papineauville et Thurso;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande l'appui des municipalités de la MRC afin d'inciter les propriétaires de pharmacies de la Petite-Nation d'ouvrir leur commerce le dimanche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2016-12-317

Demande au MTQ pour lignage de rue et balayage de rue

ATTENDU QUE la municipalité fait faire le lignage des rues et des stationnements ainsi que le balayage des rues à chaque année, au printemps;

ATTENDU QUE le lignage et le balayage des rues régies par le Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTQ) sont effectués tard en saison estivale;

ATTENDU QUE cette situation n'est pas sécuritaire pour les citoyens et les visiteurs de la municipalité, piétons et automobilistes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande au MTQ de faire une entente afin que nous puissions nous occuper du lignage et du balayage de la rue Principale (route 321) et de la rue Albert-Ferland (route 315) en échange d'une compensation financière de leur part.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2016-12-318

Asisto inc. – Projet égout – Étude de faisabilité

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande de subvention pour le traitement des eaux usées du périmètre urbain;

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté à cet effet la firme Assisto inc. pour faire l'échantillonnage des eaux de surface, prendre connaissance du dossier égout des années antérieures et pour mettre à jour notre projet de gestion des eaux usées et le plan d'action s'y rattachant;

ATTENDU QUE la firme a déposé une offre de service comprenant une mise à jour de l'étude de faisabilité et la comparaison de 2 ou 3 scénarios de gestion des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la proposition d'offre de services professionnels d'Asisto Inc. au montant de 13 890.00\$ plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61040-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2016-12-319

Avis de motion – Règlement 2016-074 remplaçant le règlement 2014-055 relatif à la collecte et la disposition des matières résiduelles

ATTENDU QU' en vertu de l'article 445 du Code municipal, un avis de motion doit précéder l'adoption d'un règlement;

ATTENDU QU' il y aura dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement est remise avec l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte l'avis de motion – Règlement 2016-074 remplaçant le règlement 2014-055 relatif à la collecte et la disposition des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2016-12-320

Facturation Chem Action – Achat des pompes doseuses

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Chem Action pour l'achat des pompes doseuses pour la station de pompage;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 4 923.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 5 560.22\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-41300-643.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2016-12-321

Engagement Létycia Doucet, commis à la bibliothèque

ATTENDU QUE nous devons engager un commis à la bibliothèque;

ATTENDU QUE madame Létycia Doucet pose sa candidature pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la candidature de madame Létycia Doucet pour environ 1.5 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande d'appui – Ville de Thurso pour projet d'aménagement du parc de la Colonne

2016-12-322

Demande d'appui – Ville de Thurso pour projet d'aménagement du parc de la Colonne

ATTENDU QUE la Ville de Thurso souhaite aménager un parc avec accessibilité pour les piétons et les cyclistes au cœur de son territoire afin de permettre aux citoyens et aux visiteurs de se détendre et de socialiser;

ATTENDU QUE la concrétisation de ce projet créerait de l'achalandage vu la proximité du traversier Rockland-Thurso et apporterait une alternative de déplacement autre que l'autoroute 50;

ATTENDU QUE dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2015-2016, la Ville de Thurso a fait une demande de subvention pour financer leur projet d'aménagement du Parc de la Colonne Morris;

ATTENDU QU' afin d'ajouter un caractère régional à leur demande, la Ville de Thurso demande l'appui des municipalités de la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la Ville de Thurso dans sa demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Dépôt d'une lettre de remerciement – Coop Santé du Nord de la Petite-Nation

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit le dépôt de la lettre de remerciement de la Coopérative de Santé du Nord de la Petite-Nation pour les locations de salles gratuites depuis l'établissement de la Coop ainsi que pour l'affichage sur la signaleuse des visites du médecin.

C-003 Gala reconnaissance de la CCVPM – Félicitations aux gagnants de Chénéville et à la préfète de la MRC de Papineau

2016-12-323

Gala reconnaissance de la CCVPM – Félicitations aux gagnants de Chénéville et à la préfète de la MRC de Papineau

ATTENDU QUE la douzième édition du Gala reconnaissance de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation a eu lieu le 26 novembre dernier;

ATTENDU QUE lors de cet événement, plusieurs entreprises de Chénéville ont été honorés : Construction LTL dans la catégorie *Nouvelle entreprise-relève-transfert d'entreprise*, Épursol comme *Entreprise innovante* et Groupe Yves Gagnon pour *Entreprise développement durable*;

ATTENDU QUE madame Paulette Lalande, préfète de la MRC de Papineau, a également reçu le prix de *Personnalité de l'année* en reconnaissance de ses efforts pour promouvoir le développement économique et communautaire de la Petite-Nation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville fasse parvenir une lettre de félicitations aux gagnants de Chénéville ainsi qu'à la préfète de la MRC de Papineau pour leurs efforts de stimuler l'économie de la municipalité et de la région par leurs entreprises et leurs actions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Dépôt d'une lettre de remerciement – Comité des sports et loisirs de Chénéville Inc.

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit le dépôt de la lettre de remerciement du Comité des sports et loisirs de Chénéville Inc. concernant le don de la municipalité pour le *Noël des enfants*.

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2016-12-324

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 9523 à # 9563 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date

du 30/11/2016 et dont le total se chiffre à **97 846.74 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **28 777.78 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **126 624.52 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2016-12-325

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Nicole Viens

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de novembre 2016 au montant total de **24 552.64 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-12-326

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière